

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi premier juillet à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, suivant avis individuel en date du douze juin s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Patricia BREMOND

Présents : Mmes Patricia Brémond, Delphine Salson, Ghyslaine Itier, Marie-Andrée Buisson, Thérèse Bascle, Ms Jean-Pierre Nephtali, Frédéric Mérel

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes Jucsie Robbe (pouvoir donné à Delphine Salson), Mélanie Munier (pouvoir donné à Patricia Brémond), M. Jean-Jacques Houdayer (pouvoir donné à Ghyslaine Itier)

Excusés absents : Mme Cécile Fages

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Andrée BUISSON

A- ADMINISTRATION GENERALE

I- PROCES VERBAL DU CA DU 4 AVRIL 2025 : APPROBATION

Vu l'envoi du procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2025 aux élus par courriel du 12 juin 2025, présenté en annexe de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de :

- Approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2025

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

B- CCAS DE LA VILLE DE MARVEJOLS

I- FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de Marvejols participe financièrement au Fonds de Solidarité logement au titre du dispositif d'aide aux impayés d'énergie, qui a pour objectif d'éviter la suppression des fournitures d'énergie aux familles ayant des ressources précaires.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale fixe à 500 € le montant de la participation financière Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.

Cette somme sera versée directement au Conseil départemental de la Lozère

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

II- POINT D'INFORMATION

A- Journée sécurité routière

Cette année, elle aura lieu le jeudi 16 octobre. Même formule que l'an dernier : présence de la gendarmerie, de la croix rouge et l'auto-école de Montrodat. Un escape game aura également lieu.

Financé par la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

B- Chantier Concordia

Chantier international, va avoir lieu du 11 au 25 juillet.

Cette année, l'objet du chantier est la peinture de mobilier urbain : grilles de la mairie, mobilier urbain place Chanelle, école de la Coustarade et Bd Aurelles de Paladines, ainsi qu'une aide à l'association des Formicables sur le festival.

Une soirée avec l'accueil jeunes sera également organisée à Saint-Léger de Peyre.

Les jeunes seront installés à proximité de la salle de la Goutelle (tentes). Mme le maire propose de les installer à proximité du complexe sportif (plus ombragé) en cas de fortes chaleurs.

C- Atelier de prévention seniors « être serein au quotidien : dépasser les peurs, comprendre et agir »

Organisé par l'association Saparman, les jeudis du 18/09 au 16/10, de 16h30 à 18h00 à la salle de la Goutelle. 20 places disponibles.

D- Règlement des aides facultatives

Une erreur s'est glissée dans le paragraphe 6 (bourse au permis de conduire).

Les bonnes informations sont les suivantes : « Elle s'adresse aux personnes de 26 à 35 ans (4 dossiers par an). Elle permet le financement du permis de conduire à hauteur de 600€ en contrepartie d'un engagement citoyen dans une mission d'intérêt général de 74h au sein de la mairie ou aux côtés d'une association locale ».

E- Plan communal de sauvegarde

Avec le passage en vigilance orange canicule, le plan communal de sauvegarde a été activé le 30 juin avec un appel des administrés inscrits sur le registre des personnes isolées et vulnérables. Merci aux élus ayant participé et à la police municipale

C- RESIDENCE RAY

I - PRESENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR :

Madame la présidente rappelle au conseil la délibération du 4 avril 2025 par laquelle il a été décidé la création du poste et le recrutement d'un directeur pour la résidence Jean-Baptiste RAY.

Conformément à cette délibération, Monsieur Nicolas Tufféry a été recruté et prend ses fonctions ce jour. Madame la présidente invite Monsieur Tufféry à se présenter auprès du conseil.

II - DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION :

Le document unique de délégation comporte l'ensemble des délégations qui sont données :

- Du conseil d'administration à la présidente du C.C.A.S
- De la présidente du C.C.A.S. à la vice-présidente et au directeur

Le précédent document unique a été voté en 2020 puis en 2021 suite à l'installation du nouveau conseil d'administration.

Du fait de la prise de fonction de Monsieur Nicolas Tufféry en qualité de directeur de la résidence Jean-Baptiste Ray, il convient de mettre à jour le document unique de délégation.

Le projet de document unique est joint en annexe au rapport qui a été adressé aux membres du conseil

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, est appelé à approuver le document unique de délégations

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

III - REGLEMENT INTERIEUR :

Madame la présidente rappelle que le règlement intérieur regroupe l'ensemble des règles régissant les modalités d'exercice des agents au sein de l'établissement. Ces règles sont soit celles issues du Code de la Fonction Publique, soit celles adoptées au fil du temps par l'organe délibérant.

Le règlement intérieur permet ainsi de disposer d'un document complet réunissant toutes ces informations. Il devient opposable par délibération du conseil d'administration, après avis du comité social territorial.

Le projet de règlement intérieur a été annexé au rapport envoyé aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, est appelé à approuver le règlement intérieur avant de le soumettre à l'avis du Comité Social Territorial.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

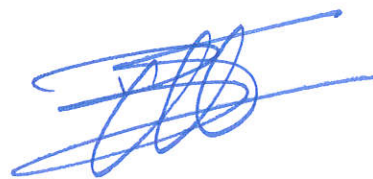
La séance est levée à 16h20

La Secrétaire de Séance



Marie-Andrée BUISSON

La Présidente



Patricia BREMOND